



République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Béthune

Extrait du registre des délibérations
De la commune de SAILLY SUR LA LYS
Séance du 12 avril 2023

Date de la convocation : 6 avril 2023

Date d'affichage : 6 avril 2023

L'an 2023 le 12 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLY sur la Lys, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude THOREZ, Maire.

Étaient Présents : M. THOREZ Jean-Claude – M. BARBAUX Maxime - Mme BLONDEL Marie-Christine – Mme CALDI Christine – M. CARDON Olivier - M. COTE Alexandre – Mme DEBUYSER Chantal - Mme DIEUDONNE Nadine – M. DUPONT Bruno – Mme HERDIN Andrée - M. KNOCKAERT Vincent – Mme LUTZ Véronique– Mme PALLADINO Dominique - M. RAVET Pierre-Luc– M. TASSEZ Florent.

Absent(s) ayant donné procuration : Mme BOUNOUA Rachida à M. CARDON Olivier - Mme CAZAUX Christine à Mme DIEUDONNE Nadine - M. COLLET Olivier à M. DUPONT Bruno – Mme de SWARTE Marie-Dominique à Mme PALLADINO Dominique – Mme MARTEAU Martine à Mme BLONDEL Marie-Christine - Mme VAN BECELAERE Edith à Mme DEBUYSER Chantal.

Absent(s)/excusé(s) : - M. DEFOSSEZ Emmanuel- M. LEROY Bertrand – M. PECQUEUR Sylvain – M. PRUVOST Arnaud- Mme RUCKEBUSCH Geneviève

Secrétaire de séance : Vincent KNOCKAERT

Nombre de membres du Conseil municipal : 26

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres votants : 21

Délibération n° 2023 – 9

OBJET Bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2022

Vu l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales ;

Conformément à cet article les communes de plus de 2000 habitants doivent délibérer sur le bilan de l'année précédente en matière d'acquisitions et cessions immobilières, ce bilan devant être annexé au compte administratif ;

Ceci exposé, le conseil municipal approuve le tableau ci-dessous présentant les opérations immobilières réalisées au cours de l'année 2022 :

Références cadastrales	Superficie	Montant total	vendeur/acquéreur	Date de l'acte
ACQUISITIONS				
parcelles viabilisées AI 241, 256, 271, 289 et 244 formant les ilots de la future place du centre village	3 939 m ²	1.20 € ttc + frais	Mavan Aménageur	27 avril 2022 en présence de maître Véronique Lestoille
parcelle viabilisée AI 279 formant l'accès à un futur équipement public	1 027 m ²	43 200 € ttc + frais	Mavan Aménageur	
parcelle viabilisée AL 354 constituant l'assiette du groupe scolaire	10 251 m ²	429 600 € ttc + frais	Mavan Aménageur	
parcelles viabilisées AP 143 et 144 constituant l'assiette du parking jouxtant le lotissement les jardins de Bac St Maur	348 m ²	18 000 € ttc + frais	Nord Aménagement Conseil	14 janvier 2022 en l'étude de maître Mathieu Le Gentil
parcelles nues AI 84 et 85	18 519 m ²	échange sans soulte + indemnité de 12 603.80 €	Consorts Delecroix	12 décembre 2022 en l'étude de maître François Chombart

CESSIONS				
parcelle non bâtie AK 360	790 m ²	47 000 €	consorts Dael et Limousin	12 décembre 2022 en l'étude de maître Philippe BONTE
parcelles nues B 992 et 993	17 980 m ²	échange sans soulte	Consorts Delecroix	12 décembre 2022 en l'étude de maître François Chombart

A l'unanimité

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Mention exécutoire : oui

Ainsi fait et délibéré en séance,

Les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire,
Jean-Claude THOREZ



DCS